

Service des subventions et des inventaires

Principes généraux :

- le service des subventions et des inventaires procède uniquement aux corrections comptables en liens avec les immobilisations et liés à l'exercice courant.
- Les demandes de transfert "Fonds à DIP" et "DIP à DIP" sont à adresser à la comptabilité.
- Les demandes de rocadés budgétaires sont à adresser au service du budget.

Règles d'imputations :

- le solde du fonds récepteur est suffisant

Motif :

	Fonds	Centre financier	Projet (OI)	Nature comptable	Montant
Ancien fonds :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nouveau fonds :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Nom, Prénom :*

*(Titulaire du Fonds ou délégataire)

Signature manuscrite :*

*(Titulaire du Fonds ou délégataire)

Date :

Divers :

Après avoir complété le formulaire, veuillez le signer, le scanner et le retourner (format PDF) au service des subventions et des inventaires.